

(Le sénat s'ajourne à loisir.)

---

● (1540)

### SANCTION ROYALE

L'honorable Antonio C. Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, prend place au pied du trône. La Chambre des communes, priée de se présenter, arrive avec son Président. Il plaît au très honorable suppléant du Gouverneur général de donner la sanction royale aux projets de loi suivants:

La Loi constituant le ministère des Forêts et modifiant la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et d'autres lois en conséquence (*Projet de loi C-29, chapitre 27, 1989*)

La Loi modifiant la Loi électorale du Canada (*Projet de loi C-47, chapitre 28, 1989*).

La Chambre des communes se retire.

Il plaît au très honorable suppléant du Gouverneur général de se retirer.

---

● (1550)

(Le Sénat reprend sa séance.)

### MEILLEURS VŒUX

**L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement):** Honorables sénateurs, je voudrais profiter de l'occasion pour souhaiter à tous les sénateurs, des deux côtés de la salle, mes meilleurs vœux pour les fêtes et la nouvelle année. Je voudrais vous remercier tous pour la coopération que nous avons reçue et pour la coopération que nous avons espéré recevoir.

Je tiens également à exprimer mes remerciements aux membres du personnel, qui travaillent ici et ailleurs dans l'édifice, pour le travail magnifique qu'ils ont fait pour nous.

**Des voix:** Bravo!

**Le sénateur Doody:** Joyeux Noël et bonne et heureuse année à tous!

**Son Honneur le Président pro tempore:** Honorables sénateurs, avant que nous quittions, je voudrais moi aussi souhaiter à tous les honorables sénateurs et à tous les membres du personnel un très joyeux Noël.

[Français]

... et que l'année 1990 soit pour vous tous une année de paix, de bonheur et de santé.

[Traduction]

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures, le mardi 23 janvier 1990.)

---